



# **AVIS DE CLOTURE DE CONCERTATION PUBLIQUE**

---

## **Projet de renouvellement urbain de Bellevue Bords de Penfeld à BREST**

Par délibération n° 2016-12-229 du 16 décembre 2016 et conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, le Conseil de la métropole a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable concernant le projet de renouvellement urbain de Bellevue Bords de Penfeld.

La concertation préalable a pour objet principal la définition du projet dans ses grandes lignes. Les décisions de l'ANRU et des partenaires financiers étant désormais connues, il convient de clôturer cette première étape. Toutefois, Brest métropole et la ville de Brest souhaitent poursuivre les démarches de concertation qui ont été engagées. Les concertations portant sur des volets plus opérationnels reprendront au deuxième semestre 2019.

Concernant la concertation préalable, elle sera clôturée le 30 août 2019 au soir.

Le dossier d'information sur le projet et les registres destinés à recueillir les observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées jusqu'au 30 août 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- à l'Hôtel de métropole, 24 rue Coat Ar Guéven, à Brest
- à la mairie de quartier de Bellevue, 25 place Napoléon III, à Brest

Le dossier d'information reste également consultable sur le site internet <https://jeparticipe.brest.fr>.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil de la métropole. Ce bilan sera ensuite mis à disposition du public pendant une durée d'un mois en mairie de quartier de Bellevue, à l'Hôtel de la métropole, ainsi que sur le site <https://jeparticipe.brest.fr>.